

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le 13^e jour du mois d'avril 2021 à 19h00 par vidéoconférence. Sont présents à cette vidéoconférence : Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ère) suivants : Messieurs Donald Richard, Jean-François Perrier, Louis Laurier, Dean Brisson, et Madame Fanny Véronique Couture. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Monsieur Benoit Gratton conseiller est absent, absence motivé (motif personnel).

Tous formants quorum sous la présidence de Madame Évelyne Charbonneau, mairesse.

Assiste également à la séance, par vidéoconférence, Madame Guylaine Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière et Madame Karine Maurice-Trudel, directrice générale/secrétair-trésorière adjointe.

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

- 1) Autorisation de la tenue de la séance à huis clos et enregistrement de celle-ci.
- 2) Adoption de l'ordre du jour.
- 3) Ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021.
- 4) Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 5) Devis / appel d'offres pour la fourniture de l'équipement nécessaire pour la sonorisation, la captation et l'enregistrement des séances dans la salle Louis Laurier et dans la salle du conseil.
- 6) Premier projet de règlement numéro 339-21 modifiant les règlements d'urbanisme numéro 198-02, 199-02, 200-02 et 201-02 afin d'en faciliter l'application et de les actualiser.
- 7) Appel d'offres sur invitation marquage de la chaussée 2021/2022/2023.
- 8) Période de questions.

AFFAIRES NOUVELLES :

- 9) Correspondance : Lettre du MAMH, présélection pour l'octroi d'une aide financière (aménagement d'un circuit récréo-forme).
Lettre du Ministère de la Sécurité publique (mise à jour du plan de sécurité civile de la municipalité).
Modification au règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments Transport Canada (interdiction moteur propulsion électrique dont la puissance est supérieur à 7,5 kW).
- 10) Confirmation de l'utilisation des compensations pour l'entretien des routes locales 1 et 2.
- 11) Problème d'érosion rue du Fer-à-Cheval / offre de service professionnel.
- 12) Propositions de spectacles déambulatoires 2021.
- 13) Dépôt du procès-verbal du CCU de la séance du 18 mars 2021.

- 14) Demande de dérogation mineure lot 24-10 rang 5 (chemin de la Rouge).
- 15) Dépôt du rapport annuel 2020 sur l'application du règlement « Politique de gestion contractuelle ».
- 16) Dépôt du rapport des contributions aux organismes / individus / regroupements pour l'année 2020.
- 17) Renouvellement de l'adhésion Loisirs Laurentides
- 18) Demande pour l'ouverture de la bibliothèque les jeudis soir de 19h à 21h.
- 19) Acquisition d'une cabine pour le tracteur John Deere.
- 20) Dépôt du projet de règlement (2021)-100-34 Plan d'urbanisme relativement à l'aire d'affectation industrielle de la Ville de Mont-Tremblant.
- 21) Demande pour installation de coupe-vent pour le pickleball.
- 22) Création jardins communautaire ou collectif.
- 23) Varia : a)
- 24) Période de questions.
- 25) Levée de la session.

RÉSOLUTION 56-21
AUTORISATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET
ENREGISTREMENT DE CELLE-CI

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, le décret 388-2020 du 29 mars 2020, le décret 418-2020 du 7 avril 2020, le décret 460-2020 du 15 avril 2020, le décret 478-2020 du 22 avril 2020, le décret 483-2020 du 29 avril 2020, le décret 501-2020 du 6 mai 2020, le décret 509-2020 du 13 mai 2020, le décret 531-2020 du 20 mai 2020, le décret 544-2020 du 27 mai 2020, le décret 572-2020 du 3 juin 2020, le décret 593-2020 du 10 juin 2020, le décret 630-2020 du 17 juin 2020, le décret 667-2020 du 23 juin 2020 le décret 690-2020 du 30 juin 2020, le décret 717-2020 du 8 juillet 2020, le décret 807-2020 du 15 juillet 2020, le décret 811-2020 du 22 juillet 2020, le décret 814-2020 du 29 juillet 2020, le décret 815-2020 du 5 août 2020, le décret 818-2020 du 12 août 2020, le décret 845-2020 du 19 août 2020, le décret du 895-2020 du 26 août 2020, le décret 917-2020 du 2 septembre 2020, le décret 925-2020 du 9 septembre 2020, le décret 948-2020 du 16 septembre 2020, le décret 965-2020 du 23 septembre 2020, le décret 1000-2020 du 30 septembre 2020, le décret 1023-2020 du 7 octobre 2020, le décret 1051-2020 du 14 octobre 2020, le décret 1094-2020 du 21 octobre 2020, le décret 1113-2020 du 28 octobre 2020, le décret 1150-2020 du 4 novembre 2020, le décret 1168-2020 du 11 novembre 2020, le décret 1210-2020 du 18 novembre 2020, le décret 1242-2020 du 25 novembre 2020, le décret 1272-2020 du 2 décembre 2020, le décret 1038-2020 du 9 décembre 2020, le décret 1351-2020 du 16 décembre 2020, le décret 1418-2020 du 23 décembre 2020, le décret 1420-2020 du 30 décembre 2020, le décret 1-2021 du 6 janvier 2021, le décret 3-2021 du 13 janvier, le décret 31-2021 du 20 janvier 2021, le décret 59-2021 du 27 janvier, le décret 89-2021 du 3 février 2021, le décret 103-2021 du 10 février, le décret 124-2021 du 17 février, le décret du 141-2021 du 24 février, le décret 176-2021 du 3 mars 2021, le décret 204-21 du 10 mars 2021, le décret 243-2021 du 17 mars 2021, le décret 291-2021 du 24 mars 2021, le décret 489-2021 du 31 mars 2021, le décret 525-2021 du 7 avril qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 16 avril 2021, ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 émit le 26 avril 2020 stipulant que toute réunion, séance ou assemblée qui aura lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil, de la directrice générale/secrétaire-trésorière et de

la directrice générale adjointe, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale/secrétaire-trésorière puissent y participer par vidéoconférence, que cet enregistrement soit diffusé sur le site internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 57-21
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 58-21
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que la secrétaire est exempte de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021 les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance du 9 mars 2021 est adopté tel que rédigé.

Résolutions 36-21 à 55-21 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 59-21
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 10096 à 10140 inclusivement, pour un montant de 59 883.19\$ et des comptes à payer au 12/04/2021 au montant de 9 825.23\$, ainsi que les chèques de salaire numéros 5787 à 5817 inclusivement pour un montant de 18 548.41\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
10120	Librairie Carpe Diem	Livres	527.89\$
10121	Carquest Canada Ltée	Filtres à essence, filtre à air, filtre à huile, huile	289.60\$
10122	Centre du Camion Mont-Laurier 2009 inc.	Réparer 10 roues	735.59\$
10123	Chauffage Laurentien 2000 inc.	Réparer chauffage hôtel de ville	381.49\$
10124	Clôtures des Hauteurs	Télécommandes	241.45\$
10125	Coopsco des Laurentides	Livres	127.84\$
10126	Garage Daniel David	Ensemble de ressort droit	514.57\$
10127	Groupe JLD Ligue	Cable	55.00\$
10128	Hamster	Chemises, protège-feuille, enveloppes, humidificateur éponge, languettes post-it, savon à main	245.12\$
10129	Machineries Forget	Male tube, assemblage pin pour cadre basculant, burin carbure	265.78\$
10130	Maintenance en plomberie Maurice Lagacé inc.	Remplacer compteur d'eau brisé, remplacer cadran et membrane sur la pompe doseuse	1 212.97\$
10131	Matériaux R. McLaughlin inc.	Néons 8', tuyaux, robinets, coudes, anneaux, attaches, étiquettes flexibles, nettoyeur dégraissant	222.89\$
10132	M. Maurice Entrepreneur Électricien inc.	Branchement électrique génératrice station de pompage	2 206.40\$
10133	Pièces d'auto P.B. Gareau inc.	Raccords, boyaux	153.98\$
10134	Pompage Sanitaire Mont-Tremblant	Transport toilette	45.99\$
10135	Provost Fabien	Remboursement essence	65.00\$
10136	Purolator inc.	Frais de transport	11.02\$
10137	Les Services Entretien St-Jovite	Réparer 10 roues, antenne	659.80\$
10138	Service Routier S. Prévost	Changer poulie de courroie rétrocaveuse, changement huile et graissage 10 roues & 6 roues, réparer balai tracteur	859.45\$
10139	La Coop Ferme du Nord	Chlore	132.11\$
10140	Visa Desjardins	Essence, inscription registre des véhicules lourds, abonnement mensuel zoom, courrier recommandé, timbres, sucre, crème à café, attaches câble	871.29\$
TOTAL			9 825.23\$

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
10096	Bell Mobilité	Cellulaires mars 2021	138.28\$
10097	Brosseau Benoit	Remboursement manteau de travail	167.58\$
10098	Équipe Laurence	Service ingénierie - Stabilisation talus ch. de la Rouge, service ingénierie - TECQ 2019-2023	3 134.51\$
10099	Hydro-Québec	Électricité système soltek 20.25 \$ Éclairage rues & location poteaux 234.77 \$	255.02\$
10100	Lachance Carole	Frais déplacement	57.23\$
10101	Morneau Shepell Ltée	Mutuelle de prévention mars 2021	82.97\$
10102	OBV RPNS	Cotisation annuelle	100.00\$
10103	Receveur Général du Canada	Renouvellement autorisation de radiocommunication	383.85\$
10104	Régie Incendie Nord Ouest Laurentides	Quote-part 2021 - 2è versement	19 726.50\$
10105	Technorem inc.	Évaluation de la vulnérabilité des sources d'eau potable	14 716.80\$
10106	Provost Jérôme	Remboursement de taxes	17.26\$
10107	Bell Canada	Téléphone ordinateur eau potable Téléphone station de pompage	149.23\$
10108	Prévost Benoit	Remboursement vêtement de travail (t-shirt, pantalon, bottes)	150.66\$
10109	Énergies Sonic inc.	Diesel, huile à chauffage	5 881.83\$
10110	Bisson Michèle	CCU 18/03/2021	30.00\$
10111	Brosseau Benoit	Frais déplacement	86.14\$
10112	Dubé Guyot inc.	Honoraires perception de taxes	774.64\$

10113	Les Éditions Juridiques FD inc.	Renouvellement mise à jour code municipal (2)	172.20\$
10114	Équipe Laurence	Service ingénierie - bilan opérationnel de l'usine d'eau potable	1 547.85\$
10115	Eurofins	Analyses d'eau mars 2021	99.16\$
10116	Guindon Marguerite	CCU 18/03/2021	30.00\$
10117	Ministère du Revenu du Québec	DAS mars 2021	8 281.46\$
10118	OBV RPNS	Développement et dépôt de la demande de subvention au programme stations de nettoyage d'embarcations	991.66\$
10119	Receveur Général du Canada	DAS mars 2021	2 908.36\$
5787-5817	Employés	Salaires mars 2021	18 548.41\$
TOTAL			78 431.60\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 60-21

DEVIS / APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE L'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE POUR LA SONORISATION, LA CAPTATION ET L'ENREGISTREMENT DES SÉANCES

ATTENDU QUE lors de la séance du 9 février 2021, un mandat a été accordé à Monsieur François Thibault (Production Tempo) pour la préparation d'un devis d'achat et d'installation du matériel nécessaire à la sonorisation, la captation et l'enregistrement des séances du conseil;

ATTENDU QU'une proposition a été soumise aux membres du conseil en date du 2 mars 2021;

ATTENDU QUE suite à une rencontre avec M. Thibault le 6 avril 2021, le conseil a accepté cette proposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que le conseil autorise la directrice générale à faire un appel d'offres sur invitation en fonction de ce qui a été présenté lors de la rencontre du 6 avril 2021;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 61-21

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE 2021-2022-2023

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitation a été fait pour des travaux de marquage de la chaussée (plus ou moins 25 kms) pour l'année 2021, 2022 et 2023, consistant au traçage d'une ligne axiale jaune simple de 120mm réfléchissante norme MTQ, frais de transport, signalisation et déplacement inclus;

ATTENDU QUE 3 offres ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Fanny Véronique Couture et résolu :

Que l'offre de services reçue de Ligne Maska en date du 6 mars 2021 est retenue, celle-ci étant la plus basse et conforme à notre demande.

Que la directrice générale est autorisée à transmettre à l'entrepreneur cette résolution qui fera office de contrat.

OFFRE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE 2021/2022/2023

Fournisseur	Travaux	Prix /kilomètre	Mobilisation /démobilisation	Date prévue
Lignes Maska	Ligne axiale jaune/blanche	275.00\$	inclus	Juin
Ligne Escali-Pro	Ligne axiale jaune/blanche	328.00\$	500.00\$	
Lignes-Fit inc.	Ligne axiale jaune/blanche	280.00\$	450.00\$	Mai
Lignco	Ligne axiale jaune/blanche	Pas reçu d'offre		
Marquage Lignax	Ligne axiale jaune/blanche	Pas reçu d'offre		
Dura-Lignes	Ligne axiale jaune/blanche	Pas reçu d'offre		

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 62-21 **PROGRAMME D'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 189 740\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que la Municipalité d'Huberdeau informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 63-21 **PROBLÈME D'ÉROSION RUE DU FER-À-CHEVAL/OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL**

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a constaté un problème d'érosion du talus en bordure de la rue du Fer-à-Cheval;

ATTENDU QUE ce problème nécessite une planification des travaux par un ingénieur;

ATTENDU QUE ces travaux pourraient être inclus dans le cadre du programme TECQ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Fanny Véronique Couture et résolu :

Que la directrice générale est autorisée à faire une demande de prix pour la préparation d'un devis pour un appel d'offres professionnel en ingénierie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 64-21 **PROPOSITIONS DE SPECTACLES DÉAMBULATOIRES 2021**

CONSIDÉRANT QUE par le biais de son entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications, la MRC des Laurentides, en concertation avec le milieu, souhaite offrir aux vingt municipalités qui composent son territoire la possibilité de recevoir des spectacles déambulatoires au sein de chacune d'elle pour différents publics;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit choisir un spectacle déambulatoire extérieur en fonction du public qu'elle aimerait rejoindre (ainée, famille ou adolescent);

CONSIDÉRANT QUE cette activité contribuera à la vitalité culturelle des collectivités au sein des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité sera responsable de :

- S'entendre et collaborer avec les artistes ou l'organisme culturel sur le déroulement spécifique du spectacle (dates, lieux, heures, etc.);
- Assurer une promotion du projet dans la communauté;
- Fournir les lieux, infrastructures et autres besoins techniques nécessaires à la réalisation de la représentation;
- Coordonner les aspects administratifs et fournir une reddition de comptes sommaire du projet;
- Être présent et faire un suivi organisationnel durant la préparation et la réalisation du spectacle;
- Travailler en collaboration avec les artistes ou l'organisme culturel pour la réalisation du projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que Monsieur Dean Brisson, conseiller est mandaté comme responsable pour la municipalité, il devra sélectionner l'artiste et voir au suivi de ce projet, selon ce que prévoit l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 65-21
DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME DE LA SÉANCE DU 18 MARS 2021

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 18 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 66-21
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 24-10 RANG 5
(CHEMIN DE LA ROUGE)

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise pour le 120, chemin de la Rouge et consistant en :

Permettre la subdivision d'un lot existant en deux lots distincts dont le frontage de l'un serait de 40.8 mètres et de 42.52 mètres pour l'autre, au lieu d'un frontage de 50 mètres, le tout tel qu'exigé à l'article 3.2.1 du règlement de lotissement numéro 200-02 et amendements présentement en vigueur ;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être accordée ;

CONSIDÉRANT QUE les lots projetés respecteraient néanmoins la profondeur minimale ainsi que la superficie minimale ;

CONSIDÉRANT QUE l'arpenteur géomètre a présenté succinctement la faisabilité d'un projet de construction d'un bâtiment principal sur chacun des lots projetés ;

CONSIDÉRANT QU'un appel de commentaires écrits auprès de la population a été fait du 19 mars au 2 avril 2021 inclusivement et qu'aucun commentaire n'a été transmis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que la demande de dérogation est acceptée tel que demandé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 67-21
DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2020 SUR L'APPLICATION DU
RÈGLEMENT « POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE »

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 du Code Municipal prévoit que la municipalité doit produire un rapport annuel portant sur l'application du règlement « politique de gestion contractuelle »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que le conseil de la municipalité d'Huberdeau fait dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement « politique de gestion contractuelle » pour l'année 2020 tel que requis par la loi et autorise la directrice générale à publier celui-ci sur le site internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 68-21**DÉPÔT DU RAPPORT DES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES / INDIVIDUS / REGROUPEMENT POUR L'ANNÉE 2020**

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau a adopté le 17 avril 2019 une politique de soutien aux organismes, regroupements et individus du milieu;

ATTENDU QUE cette politique prévoit que la direction générale rédigera annuellement un rapport des contributions accordées aux individus durant l'année;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune contribution faite à un individu, les contributions ayant été faites seulement à des organismes et regroupements;

ATTENDU QU'un rapport a été fait de toutes les contributions faites à des organismes et regroupements incluant ceux n'étant pas du milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du rapport des contributions aux organismes et regroupements pour l'année 2020;

RAPPORT DES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES /INDIVIDUS/ REGROUPEMENTS POUR L'ANNÉE 2020

ORGANISME	RAISON	MONTANT
Croix-Rouge canadienne	Contribution entente services aux sinistrés	170.00\$
Palliacò	Don campagne randonnée sous les étoiles	100.00\$
Bouffe Laurentienne	Don comptoir alimentaire	740.00\$
Bouffe Laurentienne	Guignolée 2020 / paniers de Noël	1 500.00\$
Desserte Notre-Dame de la Merci	Commandite feuillet paroissial	50.00\$
Habillons un enfant	Don	100.00\$
Légion Royale Canadienne	Couronne / jour du souvenir	53.00\$
TOTAL		2 713.00\$

Organismes et regroupements ayant bénéficié de prêt de locaux et du service de photocopies :

ORGANISMES/REGROUPEMENTS
Tricoteuses
Groupe de lecture
Comité des Loisirs
Rencontre AA
Organisme pour la protection de l'environnement du Lac-à-la-Loutre (Opell)
Comité des Fêtes du Village
Comité du Calvaire
Bouffe Laurentienne
Regroupement folklorique
Association pour l'entretien des chemins Trudel et de la Montagne (AECTM)

Que le service de prêt de locaux et de photocopies continue d'être offert de façon gratuite aux organismes et regroupements selon la définition de ce qui est un organisme et un regroupement établie dans la politique de soutien aux organismes, regroupements et individus du milieu et en conformité avec la politique de location de salle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 69-21
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LOISIRS LAURENTIDES

Il est proposé par Madame la conseillère Fanny Véronique Couture et résolu :

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion 2020-2021 à Loisirs Laurentides au coût de 80.48\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 70-21
DEMANDE POUR L'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE LES JEUDIS DE 19H À 21H

ATTENDU QUE lors de la séance du 9 février 2021 le conseil a autorisé l'ouverture de la bibliothèque le samedi seulement, et ceci dans le respect des consignes de la Direction générale de la santé publique;

ATTENDU QUE la responsable de la bibliothèque a fait parvenir une demande pour permettre l'ouverture de la bibliothèque les jeudis de 20h à 21h00;

ATTENDU QUE le couvre-feu est maintenant de 20h à 21h30, ce qui pourrait permettre l'ouverture de la bibliothèque en soirée de 20h à 21h;

ATTENDU QU'il est possible de se procurer des prêts numériques via mabiblioamoi.ca, et qu'une augmentation de 37% de l'utilisation de cette plateforme a été constatée;

ATTENDU QUE présentement le nombre de cas augmente et que les mesures changent rapidement;

ATTENDU QUE le gouvernement demande de restreindre autant que possible les déplacements;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de l'employeur d'identifier les risques de transmission de la COVID-19, à défaut de pouvoir les éliminer il doit viser à les diminuer et à les contrôler;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Qu'étant donné la situation que le conseil n'autorise pas l'extension des heures d'ouverture de la bibliothèque.

Monsieur Dean Brisson n'étant pas en accord avec cette proposition, Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, demande le vote :

2 conseillers sont contre et 3 conseillers sont pour, cette résolution est donc adoptée à la majorité des conseillers.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 71-21
ACQUISITION D'UNE CABINE POUR LE TRACTEUR JOHN DEERE

ATTENDU QUE le tracteur servant au déneigement n'est pas pourvu d'une cabine rigide avec chauffage, l'employé exécutant ce travail jusqu'à maintenant préférant ne pas en avoir;

ATTENDU QUE cet employé prendra sa retraite en novembre prochain et qu'il est nécessaire de faire installer une cabine pour assurer le confort et un milieu de travail adéquat au futur employé;

ATTENDU QU'il n'y a pas beaucoup de distributeurs de ce genre d'équipement à proximité de la municipalité;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été faites auprès du Groupe JLD-Lague (Mirabel et Ste-Agathe), lesquels pouvaient nous fournir un équipement pratiquement similaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

Que le conseil autorise l'achat d'une cabine pour le tracteur John Deere du Groupe JLD-Lague-Ste-Agathe, selon la soumission numéro 176581 du 16 avril 2021 au montant de 8 968.05\$ taxes incluses. Cette offre étant la plus basse et la plus avantageuse pour la municipalité.

Les fonds nécessaires à cet achat seront pris à même le surplus accumulé.

Fournisseur	Équipement	Prix taxes incluses
Le Groupe JLD-Lague-Ste-Agathe	Cabine rigide 2021 avec chauffage, essuie-glace avant et arrière, lumières de travail avant et arrière, miroir intérieur et extérieur, installation en atelier inclus	8 968.05\$
Le Groupe JLD-Lague-Mirabel	Cabine rigide 2021 avec chauffage, essuie-glace avant et arrière, lumière de travail avant et arrière, installation en atelier incluse.	9 255.49\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 72-21

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT (2021)-100-34 PLAN D'URBANISME RELATIVEMENT À L'AIRE D'AFFECTATION INDUSTRIELLE DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt du projet de règlement (2021)-100-34 de la Ville de Mont-Tremblant, modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à l'affectation industrielle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 73-21

DEMANDE POUR L'INSTALLATION DE COUPE-VENT AU TENNIS

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'un contribuable pour l'installation de panneau coupe-vent au tennis pour la pratique du pickleball;

ATTENDU QUE l'installation de tel panneau limiterait la visibilité et pourrait augmenter la pratique d'activité interdite sur le terrain et le vandalisme;

ATTENDU QUE cette dépense n'a pas été prévue au budget;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu.

Que cette demande est refusée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 74-21
INTENTION CRÉATION D'UN JARDIN COMMUNAUTAIRE OU COLLECTIF

Il est proposé par Madame la conseillère Fanny Véronique Couture et résolu :

Que le conseil de la municipalité d'Huberdeau confirme à Bouffe Laurentienne, son intérêt de participer au projet de création d'un jardin communautaire ou collectif dans la municipalité d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 75-21
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que la session soit levée, il est 19h43.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guylaine Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau, mairesse.